



Transports : Paris inaugurerà 1 000 places de parking-relais début septembre

Anne Hidalgo vient de conclure un accord avec les sociétés gestionnaires de parkings souterrains aux portes de Paris pour aménager 1 000 places de « parkings-relais ». A partir de septembre 2018, les Franciliens qui viennent en voiture à Paris pourront laisser leur véhicule à l'entrée de la ville, à un tarif très attractif, et ainsi terminer leur trajet en transports en commun.

Un million de Franciliens viennent chaque jour travailler à Paris : si 800 000 d'entre eux utilisent les transports en commun, 200 000 viennent en voiture. Pour réduire le trafic automobile intramuros, et ainsi contribuer à améliorer la qualité de l'air, Anne Hidalgo a tenu à développer des parkings-relais aux portes de Paris : un dispositif incitatif qui a déjà fait ses preuves dans d'autres métropoles françaises.

Christophe Najdovski, adjoint à la Maire en charge des transports, a identifié ces derniers mois avec les sociétés gestionnaires de parkings souterrains plus de 3.000 places de stationnement situées en bordure du périphérique, à proximité immédiate des transports en commun, et aujourd'hui inutilisées.

A l'issue d'une négociation très constructive, ils ont convenu de convertir 1.000 de ces places en parking-relais d'ici septembre 2018. Elles sont situées aux quatre points cardinaux de Paris : porte de Bercy (12e), porte d'Ivry (13e), porte d'Orléans (14e), porte Maillot (16e), porte de Saint Cloud (16e), porte de Champerret (17e), porte de Saint Ouen (17e) et porte de Bagnolet (20e).

Un dispositif pensé pour être utile aux Franciliens

Les Franciliens qui rejoignent Paris en voiture pourront ainsi déposer leur véhicule à l'entrée de la ville, dans un espace gardienné, puis achever facilement leur trajet jusqu'à leur travail en utilisant les transports en commun. Ce dispositif vise à leur faciliter le quotidien : l'usage du métro intramuros est souvent plus rapide que l'usage de la voiture ; une fois arrivés à destination ils n'auront plus besoin de rechercher pendant plusieurs minutes une place de stationnement.

Pour que ce dispositif soit le plus attractif possible, un tarif spécifique sera mis en place, à hauteur de 75€ par mois. *« C'est l'équivalent du prix actuel de deux jours de stationnement dans un parking souterrain. Il y a donc un véritable effort qui a été fait par les gestionnaires de*

parkings en lien avec la Ville de Paris », salue Christophe Najdovski, qui va également étudier la possibilité d'une tarification à la journée, pour les Franciliens qui ne viennent travailler que quelques jours par semaine dans la capitale.

Des places réservées aux détenteurs du Pass Navigo

Une seule obligation pour les automobilistes : être détenteurs du Pass Navigo, qui atteste qu'ils termineront bien leur trajet en transports en commun. Des bornes de contrôle du Pass seront installées à l'entrée et à la sortie de chaque parking concerné. Une signalétique sera aussi mise en place pour orienter facilement les usagers jusqu'aux transports en commun les plus proches.

« Bien qu'il s'agisse d'une compétence régionale, la Maire de Paris a tenu à ce que la Ville participe financièrement à l'installation de ces bornes. Nous prendrons en charge 50% du coût d'investissement. En échange, nous demandons au Conseil régional de prendre en charge les 50% restants », détaille l'adjoint à la Maire.

Les dernières négociations avec les gestionnaires de parkings seront finalisées dans quelques semaines. Les travaux d'aménagement se tiendront ensuite cet été, pour une inauguration des places début septembre. La Ville de Paris fera un bilan tous les six mois. Si le dispositif s'avère concluant, l'Exécutif municipal mobilisera des places supplémentaires.

Contact presse : Marion Fonteny / presse@paris.fr / 01 42 76 49 61